



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LIVRET D'ACCOMPAGNEMENT ACADEMIQUE

EVALUATION PONCTUELLE DE L'ENSEIGNEMENT DE SPECIALITE EPPCS SUIVI UNIQUEMENT EN CLASSE DE PREMIERE

Janvier 2025

SOMMAIRE

I/ Le texte de référence

II/ Première partie : la pratique physique et sportive

**III/ Deuxième partie : compétences et connaissances relatives
à la culture sportive**

IV/ Le barème et la notation de l'épreuve orale

V/ Le carnet de suivi

VI/ Les référentiels de l'académie

VII/ Accompagnement de l'épreuve orale

I/ Le texte de référence

La note de service du 29-07-2021 (BO n°31 du 26 Août 2021) intitulée « Evaluation ponctuelle dans l'enseignement de spécialité suivi uniquement pendant la classe de première de la voie générale à compter de la session 2023 », définit l'épreuve ponctuelle en classe de première dans l'enseignement de spécialité en éducation physique, pratiques et culture sportives (EPPCS) de la voie générale.

L'épreuve porte sur le programme défini par l'arrêté du 2 juin 2021 fixant le programme d'enseignement de spécialité pour les classes de première et terminale de la voie générale, publié au B0 n° 25 du 24 juin 2021.

L'évaluation ponctuelle dans l'enseignement de spécialité suivi uniquement pendant la classe de première est prévue pour les candidats qui ne suivent les cours d'aucun établissement, les candidats inscrits dans un établissement privé hors contrat, les candidats inscrits dans un établissement français à l'étranger ne bénéficiant pas d'une homologation pour le cycle terminal, les candidats inscrits au Cned en scolarité libre, et, sur leur demande, les sportifs de haut niveau, sportifs espoirs et sportifs des collectifs nationaux inscrits sur les listes mentionnées à l'article L. 221-2 du Code du sport. Ces candidats peuvent choisir de présenter l'évaluation ponctuelle soit l'année de l'examen, soit de manière anticipée l'année précédente.

Les candidats inscrits dans un établissement public, dans un établissement privé sous contrat ou au Cned en scolarité réglementée sont également convoqués à cette évaluation ponctuelle lorsque leur moyenne annuelle fait défaut. Dans ce cas, ils présentent l'évaluation ponctuelle au titre d'une évaluation de remplacement, au cours du premier trimestre de leur année de terminale.

L'épreuve se compose de deux parties :

- Première partie : pratique physique et sportive
- Deuxième partie : compétences et connaissances relatives à la culture sportive.

II/ Première partie : la pratique physique et sportive

Le candidat choisit, au moment de son inscription à l'examen, une activité physique, sportive et artistique (Apsa) dans une liste de trois, relevant de trois champs d'apprentissage différents, proposée par l'académie.

La liste des APSA retenues par les autorités académiques est la suivante :

Champs d'apprentissage (CA)	CA1	CA2	CA3	CA4	CA5
Activités physiques sportives et artistiques (APSA)	Natation de vitesse		Danse		Course en durée

La participation à chacune de ces épreuves nécessite une tenue adaptée.

La prestation physique du candidat est notée à l'aide d'un référentiel établi par les autorités académiques, en référence au cadre national proposé pour l'enseignement de spécialité (cf VI/ Les référentiels de l'académie)

III/ Deuxième partie : compétences et connaissances relatives à la culture sportive

L'épreuve dure 15 minutes.

Disposant de cinq minutes maximum, le candidat présente dans un exposé une problématique issue de son carnet de suivi en référence au programme de la spécialité.

Le temps restant, lors de l'entretien, les questions du jury permettent d'approfondir certains éléments de l'exposé du candidat, et d'apprécier sa culture sportive et sa capacité à faire des liens avec sa propre pratique.

L'entretien permet au jury de le solliciter sur ses connaissances relatives aux thématiques du programme de première (Métiers du sport et du corps humain ; Pratique physique et santé ; Technologie des APSA).

Le candidat ne dispose pas de temps de préparation avant son exposé et ne peut s'appuyer sur un support écrit ou numérique.

IV/ Le barème et la notation de l'épreuve orale

L'évaluation est assurée par deux professeurs de l'éducation nationale intervenant régulièrement dans l'enseignement de spécialité éducation physique, pratiques et culture sportives.

La première partie : La pratique physique et sportive est notée sur 10 points (Cf. référentiels de l'académie)

La deuxième partie : Compétences et connaissances relatives à la culture sportive est notée sur 10 points. Y seront évalués la Pertinence de l'exposé ; la pertinence de la réponse en lien avec la pratique et sa culture sportive (appropriation de connaissances).

Critères d'évaluation de l'oral

Éléments évalués	0 à 2 points	2,25 à 5 points	5,25 à 7 points	7,25 à 10 points
Pertinence de l'exposé	Exposé sans fil conducteur.	Exposé avec un fil conducteur mais sans articulation entre les aspects théoriques et sa pratique personnelle.	Exposé avec un fil conducteur qui s'appuie à la fois sur des aspects théoriques et sur sa pratique personnelle.	Exposé qui présente une problématique avec une articulation d'aspects théoriques et des éléments de sa pratique personnelle.
Pertinence des réponses et lien avec sa pratique	Réponses fermées (de type « oui », « non »). Aucun lien entre sa pratique et des connaissances théoriques. Se perd dans ses réponses.	Réponses imprécises, incomplètes. Pas de justification des réponses. Quelques liens avec sa pratique.	Réponses justes, précises. Mobilise des connaissances théoriques et des expériences pratiques. Utilisation de termes techniques appropriés.	Réponses pertinentes et développées. Justification des réponses par le recours à des arguments divers (connaissances théoriques et pratiques) .
Culture sportive : appropriation des connaissances	Peu de connaissances. Des confusions et erreurs dans les connaissances mobilisées.	Connaissances approximatives ou insuffisamment développées.	Connaissances précises sur les items du programmes.	Connaissances référencées. Point de vue personnel et argumenté.

V/ Le carnet de suivi

Le carnet de suivi, de 30 pages maximum en format papier, est constitué tout au long de l'année. Le candidat y retrace son parcours et ses expériences de pratiquant et des réflexions personnelles.

Ce carnet est transmis à la direction des examens et concours (DEC) de Bordeaux

(Pauline.Tauzin@ac-bordeaux.fr) au plus tard quinze jours avant l'évaluation de la partie orale.

VI/ Les référentiels de l'académie

Tous les référentiels sont consultables en annexe du livret mais également sur le site académique EPS de l'académie de Bordeaux [EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE – Académie de Bordeaux](#)

IX/ Accompagnement de l'épreuve orale :

A/ GENERALITES :

- Consulter les documents ressources disponibles sur Eduscol

Livret d'accompagnement académique EPPCS – Candidat première renonçant- Académie de Bordeaux

- Consulter les programmes pour s'approprier les thèmes d'études
- Dossier EPS n°91 Education physique, pratiques et culture sportives (classe de première)
- S'exercer à analyser, présenter et argumenter de manière synthétique et explicite son propos
- Prévoir un entraînement régulier tout au long de l'année
- Se tester à plusieurs reprises sur les différentes épreuves pour choisir laquelle présenter

B/ LA PRATIQUE :

Précisions concernant l'épreuve de course en durée (Champ d'apprentissage 5) :

Annexe 1 : Paramètres de la charge de travail par thème d'entraînement :

Thèmes	Thème 1 : Puissance Aérobie	Thème 2 : Capacité aérobie	Thème 3 : Endurance fondamentale
Volume total de l'effort	Entre 15' et 20'	Entre 20' et 25'	30'
Nombre de répétitions	8 à 12 répétitions	4 à 6 répétitions	1 à 2 répétitions
Durée des efforts	1' à 2'	2' à 4'	15' à 30'
Intensité (% VMA)	100% à 120%	80% à 90%	70% à 80%
Récupération	= temps de travail	= moitié du temps de travail	0 à 1'

Aide à la lecture : « En thème 1 : Le volume total de mon programme d'entraînement doit durer entre 15' et 20'. Je peux faire entre 8 et 12 séries de courses d'une durée de 1' à 2'. Chaque répétition sera effectuée avec une intensité comprise entre 100% et 120% de ma VMA. Entre chaque répétition je peux effectuer un temps de récupération équivalent à mon temps de travail ».

Ainsi, je peux faire 5x1' à 110% de ma VMA (1' de récupération sera possible après chaque 1' de course), 1x2' à 110% de sa VMA (avec 2' de récupération) et 4x2' à 100% de ma VMA (2' de récupération seront possibles après chaque série de course de 2'). Mon volume total d'effort sera de 15' et ma séance sera réalisée sur 30'.

Annexe 2 : Exemple de construction de sa séance sur la fiche qui sera à compléter le jour de l'épreuve (modèle explicatif et non à appliquer) :

Candidat qui choisit le **thème 1, et qui a 10 de VMA**. Ce candidat a choisi de réaliser 10 séries de courses (répétitions). Il en a 5 de 1' et 5 de 2'. Il a fait le choix de réaliser ses séries à 110% de sa VMA (11 plots à franchir) ou à 100% de sa VMA (10 plots). Pour chaque série de course il a placé un temps de récupération (R) = à son temps de travail. Ce candidat en difficulté à 5' (a dû accélérer) puis a été en retard sur son projet à 7' a régulé son projet à 9', 11' et 12'.

Tps course	1'	2'	3'	4'	5'	6'	7'	8'	9'	10'	11'	12'	13'	14'	15'	16'	17'	18'	19'	20'	21'	22'	23'	24'	25'	26'	27'	28'	29'	30'
Course prévue (nb plots) ou récup	11	R	11	R	11	R	11	R	11	R	11	11	R	R	10	10	R	R	10	10	R	R	10	10	R	R	10	10	R	R
Régulations envisagées									10		10	10																		
Nb plots franchis	11	R	11	R	11	R	10	R	10	R	10	10	R	R	10	10	R	R	10	10	R	R	10	10	R	R	10	10	R	R
Changements d'allures observés (préciser P ou accélère A, ou retard R)	/			/	A																									

Annexe 3 : Fiche à compléter le jour de l'épreuve :

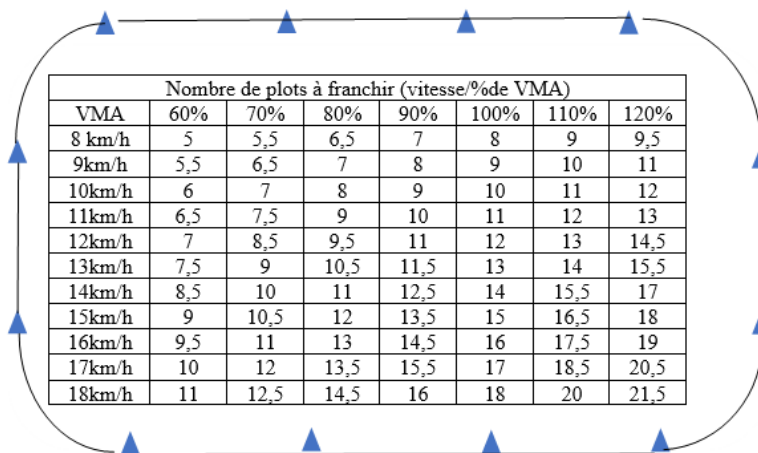
CANDIDATS INDIVIDUELS – FICHE COURSE EN DUREE CAS

Nom du candidat :

Mon thème d'entraînement choisi :

Mobile de mon choix de thème (pourquoi ai-je choisi ce thème ?) :

MA VMA :



Tps course	1'	2'	3'	4'	5'	6'	7'	8'	9'	10'	11'	12'	13'	14'	15'	16'	17'	18'	19'	20'	21'	22'	23'	24'	25'	26'	27'	28'	29'	30'
Course prévue (nb plots) ou récup																														
Régulations envisagées																														
Nb plots franchis																														
Changements d'allures observés (piétine P ou accélère A ou retard R)																														

**Seules les lignes non grisées sont à compléter par le candidat. La partie grisée sera complétée par les évaluateurs.*

ANALYSE DE LA SEANCE (analyse des ressentis, explication des régulations effectuées) ET PROJECTION VERS LA SEANCE PROCHAINE